

<https://enseignants.se-unsa.org/Reprendre-sans-subir-agir-en-toute-securite>



# Reprendre sans subir : agir en toute sécurité

- Fil d'actu -

Date de mise en ligne : lundi 4 mai 2020

---

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

---



Le SE-Unsa est mobilisé et agit avec vous pour refuser une reprise précipitée et imposée aux équipes enseignantes.

La crise sanitaire que nous vivons oblige toute la société dont l'École à s'adapter selon un rythme et des modalités inhabituelles. Néanmoins, le sort qui est fait à l'école primaire et à ses personnels pour cette reprise dépasse l'acceptable. Depuis l'annonce d'une reprise le 11 mai par le président de la République, les acteurs de l'école, ceux qui l'organisent et la font vivre, en sont réduits à suivre les annonces médiatiques qui s'égrènent au fil des jours alors que reposera in fine sur eux la sécurité sanitaire de leurs élèves.

Le SE-Unsa agit avec vous pour refuser une reprise précipitée et imposée à chaque fois que les conditions ne seront pas réunies.

D'une part, le SE-Unsa intervient nationalement et localement, pour que :

- le cadre sanitaire strict soit la référence centrale de toute décision de réouverture et de ses modalités ;
- les responsabilités soient clairement identifiées dans le processus de validation des projets de réouverture ;
- la distinction entre départements rouges et départements verts qui vaut pour les collèges vaille aussi pour le premier degré ;
- le temps nécessaire soit donné à chaque équipe pour procéder à son organisation, une fois la circulaire ministérielle de reprise officiellement publiée.

D'autre part, le SE-Unsa dote les équipes d'outils et les accompagne pour empêcher, école par école, une reprise qui ne serait pas sécurisée.

Cette action s'inscrit dans un cadre intersyndical SE-Unsa - Snuipp-FSU - Sgen-CFDT qui appelle les équipes à s'emparer au moins la semaine du 11 au 15 mai comme semaine de prérentrée, à fixer des maxims à 10 élèves en écoles élémentaires et moins en maternelle. L'intersyndicale demande également au gouvernement de reporter la reprise des écoles des départements classés rouges ([retrouver le texte intersyndical ici](#)).

C'est un bras de fer qui se joue depuis plusieurs jours pour éviter que les écoles subissent des délais intenable.

Le SE-Unsa accompagne les équipes dans un cadre intersyndical pour qu'elles puissent faire valoir leurs préoccupations et leur sens des responsabilités exigeant qui nécessite de penser et de s'accorder jusque dans les détails avant de pouvoir accueillir des élèves.

Semaine du 4 mai

Tout au long de la semaine, le SE-Unsa propose aux collègues et aux directeurs de lister les difficultés pour respecter les préconisations sanitaires du protocole et de les transmettre sous forme d'un courrier du conseil des maîtres à l'IEN, l'IA-Dasen, au préfet et à la collectivité territoriale (avec copie à [votre section locale du SE-Unsa](#)).

En fin de semaine, au regard des courriers de conseil des maîtres reçus, votre section départementale du SE-Unsa signalera à l'IA-Dasen et au préfet toutes les écoles qui se sont manifestées pour demander quelle réponse leur a été apportée.

## Reprendre sans subir : agir en toute sécurité

---

Le SE-Unsa national et ses sections locales ont respectivement adressé un courrier officiel au ministre ainsi qu'aux préfets et IA-Dasen pour les informer de leur démarche.

Le 11 mai

Il s'agit dans le calendrier national connu à ce jour de la journée de pré-rentree. Ce jour-là, après 8 semaines de confinement, les personnels se retrouveraient physiquement dans les écoles, en respectant les conditions sanitaires. Lors de cette journée, ils constateront la réalité des conditions humaines et matérielles de réouverture, avec par exemple la présence ou non du matériel absolument nécessaire comme les masques, le savon, le gel hydroalcoolique.

Si les conditions ne sont pas réunies, les personnels pourront enclencher la procédure d'alerte en vue d'exercer si nécessaire leur droit de retrait :

- alerter par écrit individuellement son IEN, l'IA-Dasen, le CHSCT et sa section départementale du SE-Unsa des conditions de réouverture ne respectant pas les préconisations sanitaires du protocole ;
- informer de la démarche d'alerte les familles, les collectivités territoriales et le préfet.

C'est selon la réponse apportée par les autorités compétentes à la procédure d'alerte que les personnels pourront faire le choix d'exercer individuellement leur droit de retrait.

[>> Télécharger ici le modèle de courrier du conseil des maîtres](#)

[>> Signez la pétition intersyndicale \(SE-Unsa - Snuipp-FSU - Sgen-CFDT : « Aucune reprise sans garanties sanitaires et pédagogiques »](#)

[>> Lire le communiqué de presse unitaire « Aucune reprise sans garanties sanitaires et pédagogiques »](#)